

Date de dépôt : 1^{er} juillet 2013

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour une régulation des cervidés à Genève

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la P 1867 munie de 200 signatures et déposée en avril 2013 par les producteurs agricoles de Genève. Notre commission, présidée par M. Guy Mettan, a fait diligence pour la traiter. C'est sous sa présidence et assistée par M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique SGGC, qu'elle a auditionné, le 29 avril 2013, les agriculteurs dont les champs sont saccagés par les cervidés ; le 27 mai, elle s'est rendue sur place, comme le demande la première invite, pour y constater les dégâts ; le 3 juin enfin, pour en discuter et prendre sa décision. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier ; qu'il en soit remercié.

1. Présentation générale

Depuis presque quarante années, Genève a abandonné la chasse. Cependant, ni la France voisine ni le pays de Vaud n'ont suivi le même chemin de protection de la faune, tant et si bien que le gibier, délogé par les chiens de chasse puis poussé sur des terres contiguës, trouve sur notre territoire un refuge pacifique. Refuge pacifique, certes, mais aussi nourricier parce que les champs cultivés font leurs délices. Genève, lieu de paix !

Fort bien pour eux. Mais, pour nos agriculteurs, les choses se présentent sous un tout autre jour : en effet, aujourd'hui la prolifération des cervidés (cerfs, chevreuils, biches) a pris une telle ampleur que la situation est devenue intenable et pose de sérieux problèmes au maintien des cultures agricoles. Depuis quelques années, ils subissent de plein fouet un broutement

par des troupeaux de 30 à 40 bêtes qui « nettoient » les parcelles agricoles. Les surfaces se comptent alors en hectares. Les pertes sont gigantesques.

Cette pétition pleine de bon sens demande que, à l'instar de la régulation opérée sur les sangliers, on opère une régulation sur les cervidés. *In medio stat virtus* : revenons à un nombre raisonnable de bêtes sur notre territoire.

2. Audition de MM. Michel Courtois et Emmanuel Picot, pétitionnaires, et de M. François Erard, président de l'Association pour le pilotage du projet de développement régional genevois

Les pétitionnaires interviennent sans succès depuis dix ans auprès du Service de la faune à propos des cervidés. Les hivers, depuis deux ans, ont été froids et les dégâts occasionnés, importants sur le colza. Les surfaces ravagées étaient encore acceptables il y a trois ans, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui : en 2013, ce sont huit hectares de colza qui ont été détruits au nord du canton. Au-delà de ce que les bêtes prélèvent, il y a ce que les bêtes piétinent : en effet, le colza nécessite d'être fauché par une moissonneuse-batteuse, ce qui n'est plus possible lorsqu'un troupeau de cervidés l'a piétiné.

Des entreprises comme McDonald consomment des produits suisses et demandent des colzas, mais si le contrat n'est pas rempli ces entreprises s'adresseront ailleurs. Bien sûr, il existe des remboursements des dégâts, mais au-delà du plan purement financier il existe un tort moral : comment accepter que le travail soit réduit à néant sur certaines parcelles, même si l'argent de la Confédération vient soulager la perte purement économique ? En fait, la solution est de réguler les cervidés, selon M. Courtois.

M. Picot indique que des troupeaux de cervidés descendent du Jura, ou viennent du canton de Vaud et de France. Il ajoute qu'il a compté jusqu'à cinquante ou soixante têtes.

M. Erard rappelle que ce problème de faune est récurrent à Genève et que cette pétition a pour but d'attirer l'attention afin d'éviter que la catastrophe des sangliers ne se renouvelle, une problématique qui avait entraîné pour plus d'un million de francs de dégâts. Les cervidés ont pris l'habitude de vivre dans les bois de Versoix et des clôtures ne sont pas envisageables en raison de la taille de ce qu'il faudrait installer.

M. Courtois ajoute que les cervidés abîment également les blés, et qu'il est difficile de prendre des mesures traditionnelles comme l'installation de fils électriques pour ce genre de culture.

Les questions de la commission aux pétitionnaires mettent en lumière les points suivants :

- Il n'est pas question de promouvoir la chasse, mais des tirs sélectifs effectués par des professionnels seraient de nature à réguler le gibier.
- Des systèmes d'ultrasons ne sont pas assez efficaces.
- Des gardes auxiliaires travaillant sous la responsabilité des gardes-faune éviteraient le travail de nuit, heures plus dispendieuses que les heures diurnes.
- La pétition est là pour faire avancer les choses parce que, sur le plan communal, rien ne se passe. La conseillère d'Etat a été gênée par le côté émotionnel de l'affaire. Elle a répondu qu'il était difficile de trouver une solution car la population imaginait Bambi en voyant les cerfs.
- Le cheptel est en augmentation constante et les conditions météo ont effectivement aggravé la situation. Les agriculteurs cultivent moins de maïs à Genève à cause des dégâts causés par les sangliers. En arriverait-on au même résultat pour le blé et le colza ? La pétition ne demande pas la suppression mais la réduction des cervidés.

3. Visite des champs endommagés avec M. Michel Courtois, pétitionnaire

Tout en visitant plusieurs champs de colza, M. Michel Courtois montre aux commissaires une plante dont l'axe principal a disparu en raison des déprédations. Cela occasionne de nombreux problèmes, comme une maturité tardive de la plante, des difficultés de récolte en raison de son état, ainsi que des difficultés de transport. La coopérative sera en train de trier les semences lorsqu'ils arriveront avec un mois de retard.

Les champs de colza se trouvant sous les yeux des commissaires sont réduits à environ 10% de ce que devrait être un champ épargné. La fauche s'effectue normalement aux alentours du 15 juillet, et on récolte plus ou moins 3,5 tonnes par hectare. Ce ne sera pas le cas pour ce champ ! La question des cervidés dure depuis trois ans et il est nécessaire à présent de la régler. Remplacer le colza par du maïs n'est pas une mesure envisageable. Quant aux indemnités, la taxation s'est basée sur 90% de dégâts, et les 10% qui restent doivent encore être négociés. Il sera nécessaire de respecter la loi et de battre puis de sécher la récolte, ce qui implique des frais importants.

La différence de densité entre un champ ravagé et un champ épargné par les cervidés saute aux yeux des commissaires.

4. Audition de MM. Gilles Mulhauser, directeur général de la Direction générale de la nature et du paysage, Gottlieb Dändliker, inspecteur cantonal de la faune et de la pêche, et Jean-Pierre Perruchoud, garde cantonal de l'environnement

M. Dändliker rappelle que jadis les cerfs peuplaient l'ensemble de l'Europe mais qu'ils ont été exterminés dans la plus grande partie des pays. En Suisse, la loi sur la protection des forêts a permis de changer les choses, ainsi que la loi sur la chasse, avec des projets de réinsertions d'animaux. Le cerf a recolonisé les Alpes, alors que la situation est différente dans le Jura où des cerfs ont été relâchés dans les années 70. Dans la région de Versoix, les cerfs des Alpes migrent dans le secteur où ils ont redécouvert les marais de la Versoix. D'ailleurs, à l'automne, on entend leur brame.

Ces cerfs utilisent les cultures pour survivre. Certaines cultures résistent mieux comme le blé, lequel se développe d'autant plus lorsqu'il est brouté en hiver. A contrario, le colza se développe mal après le passage des cerfs. Malgré les protections sur le domaine Courtois, l'importance des dégâts a surpris tout le monde. La raison de ce phénomène provient du temps extrêmement mauvais qui a maintenu les cerfs en plaine, et du fait que ces clairières sont bien souvent occupées par les cerfs.

M. Mulhauser affirme que M. Courtois a bien fait de soulever cette question par le biais de cette pétition. Il rappelle que certains problèmes sont latents durant des années avant d'exploser. Il faut comprendre que les habitudes du cerf sont différentes de celles du sanglier. Mais les demandes des exploitants ne restent pas lettre morte, contrairement à ce que prétend la pétition, puisque les services interviennent. Il est nécessaire de patienter pour trouver les bonnes parades. Cependant, il n'existe jamais une seule solution pour réguler une population de bêtes, d'autant que de nombreuses personnes à Genève sont heureuses de voir des animaux. Comment concilier les intérêts divergents ? On constate une régulation dans les territoires de chasse du pays de Gex et du canton de Vaud. Des mesures de précaution seront prises dans trois ans lorsque ces champs seront replantés avec du colza.

Une députée (R) remarque que les dégâts surviennent toujours sur les mêmes cultures et elle rappelle que le maïs ne se fait presque plus sur le canton en raison des déprédations occasionnées par les sangliers. Elle pense que les agriculteurs risquent de ne plus faire de colza et elle se demande s'il n'y aura pas un jour ou l'autre un problème de rotation de culture et de respect des quotas en fonction des paiements directs. Si les services réagissent, les délais sont cependant trop longs. Une perte de 38 000 F sur une exploitation est importante, ce d'autant plus que la situation engendre des retards.

On lui répond que les services interviennent bel et bien. De nombreux champs de colza sont intacts dans le canton et le maïs y est toujours cultivé. La réglementation fédérale implique d'attendre et d'aller au bout de la culture, comme si de rien n'était, pour toucher les primes.

Chez nous, les gardes de l'environnement sont à la fois gardes-pêche, gardes-faune et gardes forestiers, alors que dans les autres cantons ces trois professions sont distinctes. Il n'y a jamais eu aussi peu de gardes de l'environnement qu'actuellement, soit quatre sur Versoix, quatre sur la Champagne et les deux autres sur le reste du territoire. Chaque garde a le droit de tirer. Ils sont tous entraînés au maniement des armes.

Un député (UDC) demande si tirer les cerfs à Genève ne permettrait pas de créer une zone tampon entre le canton de Vaud, la France et Genève.

On lui répond que ce sont les chiens qui éloignent les animaux plus que les tirs. Les cerfs ont sans cesse les chiens à leurs trousses dans le canton de Vaud, et ils se rabattent sur Genève. On caresse donc le projet de **discuter avec les voisins français et vaudois pour qu'ils diminuent, eux, la pression sur les populations de cervidés.**

Une députée (Ve) demande sur quelle base est faite la régulation et combien de bêtes peuvent être tirées.

Si la constitution genevoise ne permet pas la chasse, elle laisse une possibilité pour les exceptions, lesquelles sont définies par une commission constitutionnelle qui doit avaliser un arrêté du Conseil d'Etat.

Un député (L) dit que la dimension éthique ne transparait jamais au sein de ces problématiques. Si trente hectares sont détruits à Genève, les pertes sont compensées par des importations provenant d'Asie ou d'Afrique. Cette situation pose un problème éthique puisque des gens meurent de faim dans certains pays.

On rétorque que le lien de cause à effet entre les hectares détruits à Genève et les gens mourant de faim dans le tiers-monde est un débat trop long.

5. Discussion de la commission et décision

Le MCG ne s'imagine pas voter le « meurtre de Bambi ». Il rappelle par ailleurs que l'administration a conscience du problème et envisage des solutions. Donc, tout va mieux.

L'UDC déclare qu'une zone tampon est réalisable de manière assez simple. Si l'administration ne veut rien faire, il lui faut au moins financer le

100% des barrières et pas seulement le 50%. Nos agriculteurs sont dégoûtés de travailler compte tenu de la situation.

La pétition rappelle l'aspect financier, une dimension de protection des animaux et une question d'éthique à prendre en compte. Il ne peut pas admettre de voir trente hectares détruits par des animaux. Les gardes-chasse ont tué 300 à 400 sangliers au cours de ces dernières années et cela n'a pas suscité l'ire de la population genevoise.

Le MCG répète les propos des fonctionnaires : il ne sert à rien de tirer les cervidés puisque ces derniers reviennent de toute façon. Il ajoute que la réaction des cerfs est différente de celle des sangliers. Les cervidés sont une population de la région franco-valdo-genevoise qu'il faut accepter.

Les socialistes déclarent que les pétitionnaires n'ont pas été entendus, il serait nécessaire de procéder à une collaboration transfrontalière. La nouvelle constitution interdit toujours la chasse sur le territoire, mais des exceptions sont envisageables. Les abattages ne sont pas la seule solution.

Les Verts ne croient pas qu'il soit possible de simplement abattre ces bêtes. Ils préconisent le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat afin que ce dernier trouve la meilleure solution.

Le parti radical pense qu'il en va de cervidés comme des sangliers : même solution de régulation nécessaire. Il en va aussi de l'honneur des agriculteurs, certes dédommagés, mais dont le travail n'est pas gratifiant dans ces conditions.

Vote du renvoi de la P 1867 au Conseil d'Etat :

En faveur : 9 (1 UDC, 3 L, 1 R, 1 PDC, 2 Ve, 1 S)

Abstention : 1 (1 MCG)

Traitement de cette pétition dans les extraits.

Pétition (1867)

pour une régulation des cervidés à Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cela fait 37 ans que Genève a abandonné la chasse. Véritable aubaine pour tout le gibier au sens large. Notre république est devenue leur refuge puisque le canton de Vaud et la France voisine autorisent toujours la chasse. Dès 1977, les premiers dédommagements pour cause de dégâts provoqués par la faune ont été versés aux agriculteurs lésés et c'est par la suite, avec plus ou moins de réussite, que la régulation de certaines espèces telle que le sanglier, fut mise en place. Clôtures électriques, treillis fixes et tirs nocturnes sont des mesures de prévention qui ont permis au budget cantonal de ne pas devenir incontrôlable.

Aujourd'hui, la prolifération des cervidés (cerfs, chevreuils, biches) a pris une telle ampleur que la situation est devenue intenable et pose de sérieux problèmes au maintien des cultures agricoles. Les saisons se marquent de plus en plus et il n'est pas rare de voir un manteau neigeux avec des températures en dessous du zéro degré une bonne partie de l'hiver. Ce qui pousse encore davantage les cervidés à se nourrir hors de leur milieu naturel.

Hier encore, les surfaces incriminées par les dégâts du gibier étaient relativement supportables. Depuis quelques années, nous subissons de plein fouet un broutement hivernal par des troupeaux de 30 à 40 spécimens qui « nettoient » les parcelles agricoles. Les surfaces se comptent alors en hectares. En 2013, pour le secteur de Versoix, ce sont déjà 10 hectares qui sont touchés et c'est principalement la culture de colza qui en fait les frais. Les dégâts sont tels qu'il arrivera peut-être de remettre en question cette production dans cette région.

D'abord, l'impossibilité des producteurs à répondre aux exigences agricoles auxquelles ils sont soumis. Puis, la non-récolte d'une marchandise de haute qualité, labélisée « Genève Région Terre Avenir », qui ne sera pas disponible auprès d'une coopérative agricole. Et finalement, et non des moindres, le tort moral que subissent les agriculteurs ne peuvent rester lettre morte.

Nous demandons donc à la Commission chargée de ce dossier de :

- Se rendre compte sur place de l'ampleur des dégâts causés par la faune ;
- Mettre en place une régulation des cervidés au même titre que celle pratiquée pour les sangliers et ceci dans les plus brefs délais, la situation étant devenue insoutenable.

N.B. 200 signatures
M. Michel Courtois
13 Route de la Branvaude
1290 Versoix

Pour une régulation des cervidés à Genève

Cela fait 37 ans que Genève a abandonné la chasse. Véritable aubaine pour tout le gibier au sens large. Notre république est devenue leur refuge puisque le canton de Vaud et la France voisine autorisent toujours la chasse. Dès 1977, les premiers dédommagements pour cause de dégâts provoqués par la faune ont été versés aux agriculteurs lésés et c'est par la suite, avec plus ou moins de réussite, que la régulation de certaines espèces telle que le sanglier fut mise en place. Clôtures électriques, treillis fixes et tirs nocturnes sont des mesures de prévention qui ont permis au budget cantonal de ne pas devenir incontrôlable.

Aujourd'hui, la prolifération des cervidés (cerfs, chevreuils, biches) a pris une telle ampleur que la situation est devenue intenable et pose de sérieux problèmes au maintien des cultures agricoles. Les saisons se marquent de plus en plus et il n'est pas rare de voir un manteau neigeux avec des températures en dessous du zéro degré une bonne partie de l'hiver. Ce qui pousse encore d'avantage les cervidés à se nourrir hors de leur milieu naturel.

Hier encore, les surfaces incriminées par les dégâts du gibier étaient relativement supportables. **Depuis quelques années, nous subissons de plein fouet un broutement hivernal par des troupeaux de 30 à 40 spécimens** qui « *neftolent* » les parcelles agricoles. Les surfaces se comptent alors en hectares. **En 2013, pour le secteur de Versoix ce sont déjà 10 hectares qui sont touchés et c'est principalement la culture de colza qui en fait les frais.** Les dégâts sont tels

qu'il arrivera peut-être de remettre en question cette production dans cette région.

D'abord, l'impossibilité des producteurs à répondre aux exigences agricoles auxquels ils sont soumis. Puis, la non-récolte d'une marchandise de haute qualité, labélisée "Genève Région Terre Avenir", qui ne sera pas disponible auprès d'une coopérative agricole. Et finalement, et non des moindres, le tort moral que subissent les agriculteurs ne peuvent rester lettre morte.

Nous demandons donc à la commission chargée de ce dossier de :

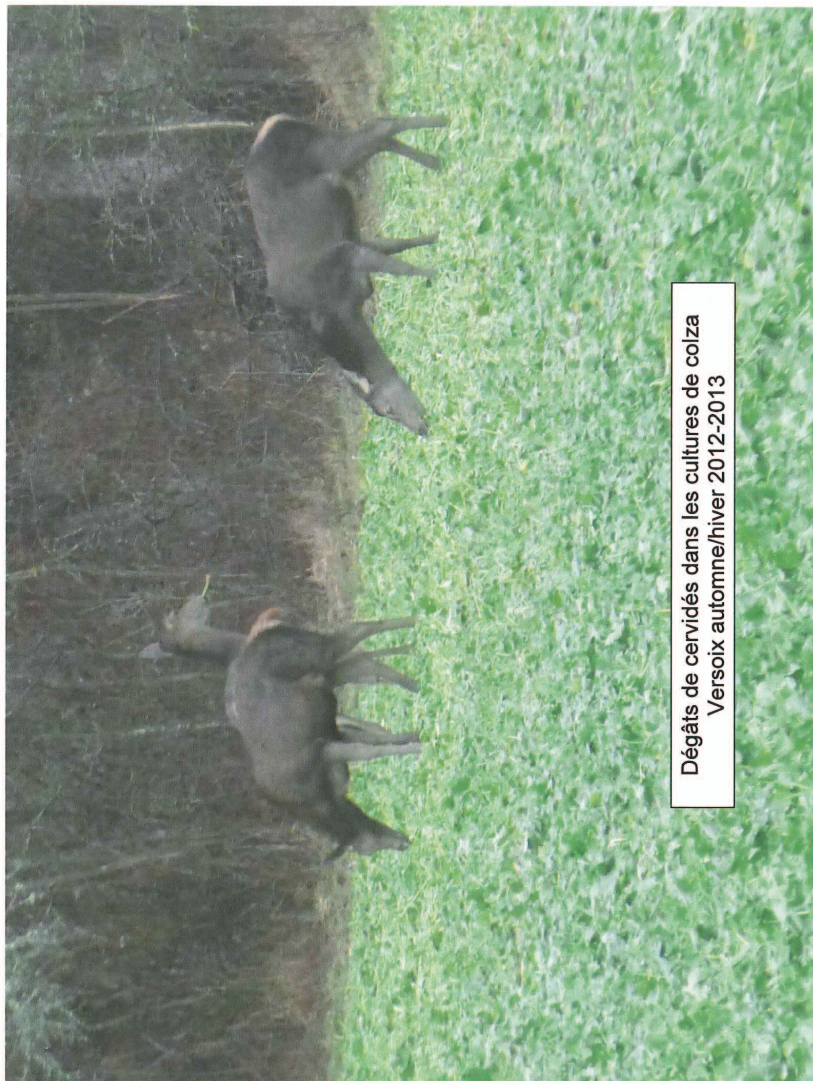
1. se rendre compte sur place de l'ampleur des dégâts causés par la faune.
2. mettre en place une régulation des cervidés au même titre que celle pratiquée pour les sangliers et ceci dans les plus brefs délais, la situation étant devenue insoutenable.

Personne de contact :

M. Michel COURTOIS, 13 Rte de la Branvaude 1290 Versoix,
022.755.43.22 / 079.606.43.06

Exploitants :

Messieurs Yves FALCONNET, Christophe COURTOIS,
Emmanuel PICCOT



Dégâts de cervidés dans les cultures de colza
Versoix automne/hiver 2012-2013



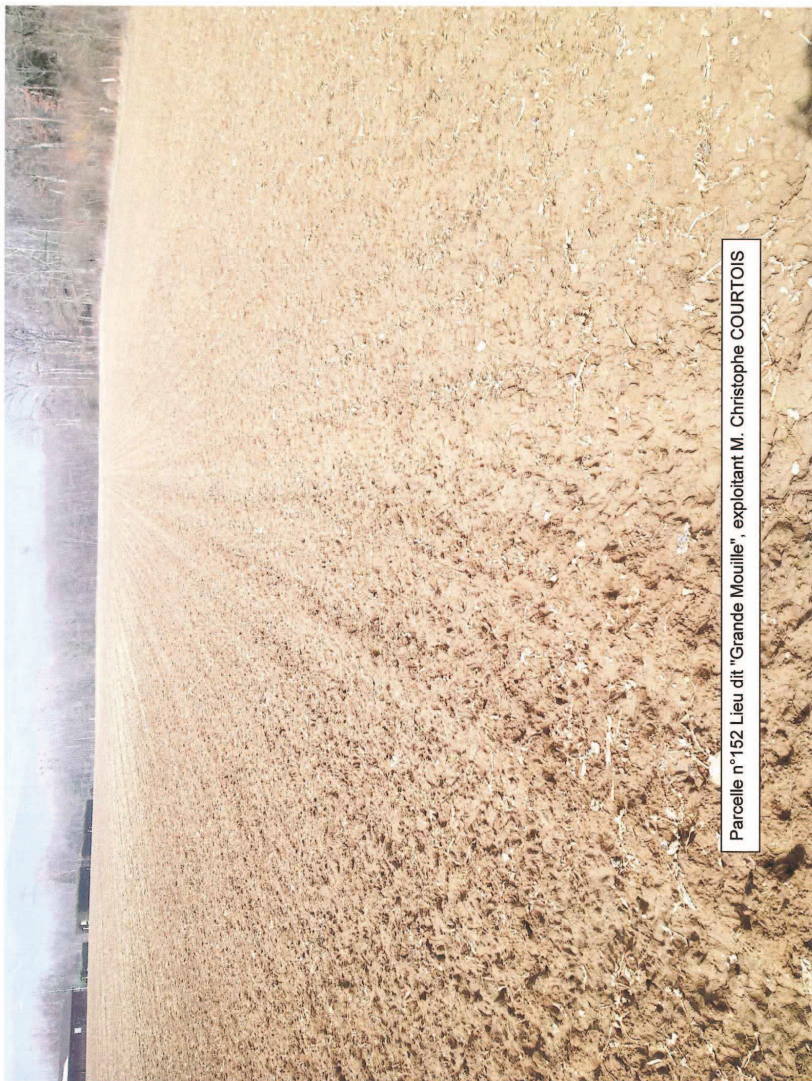
Parcelle n°152 Lieu dit "Grande Mouille", exploitant M. Christophe COURTOIS



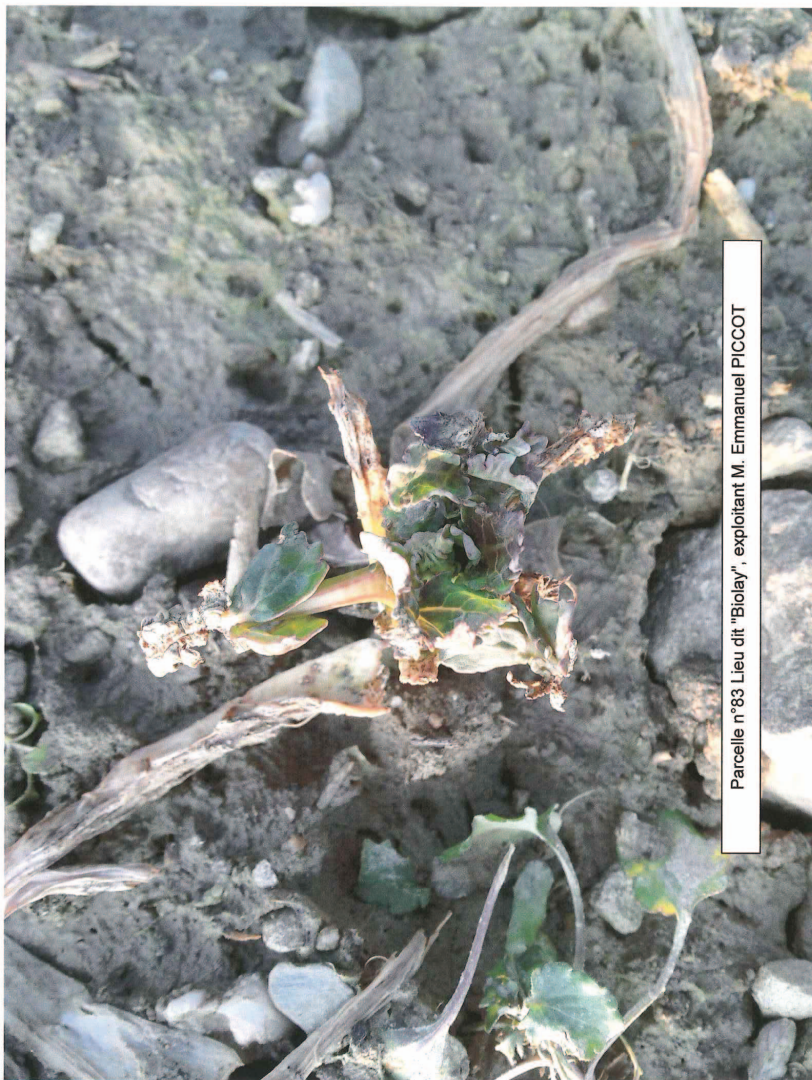
Parcelle n°152 Lieu dit "Grande Mouille", exploitant M. Christophe COURTOIS



Parcelle n°152 Lieu dit "Grande Mouille", exploitant M. Christophe COURTOIS



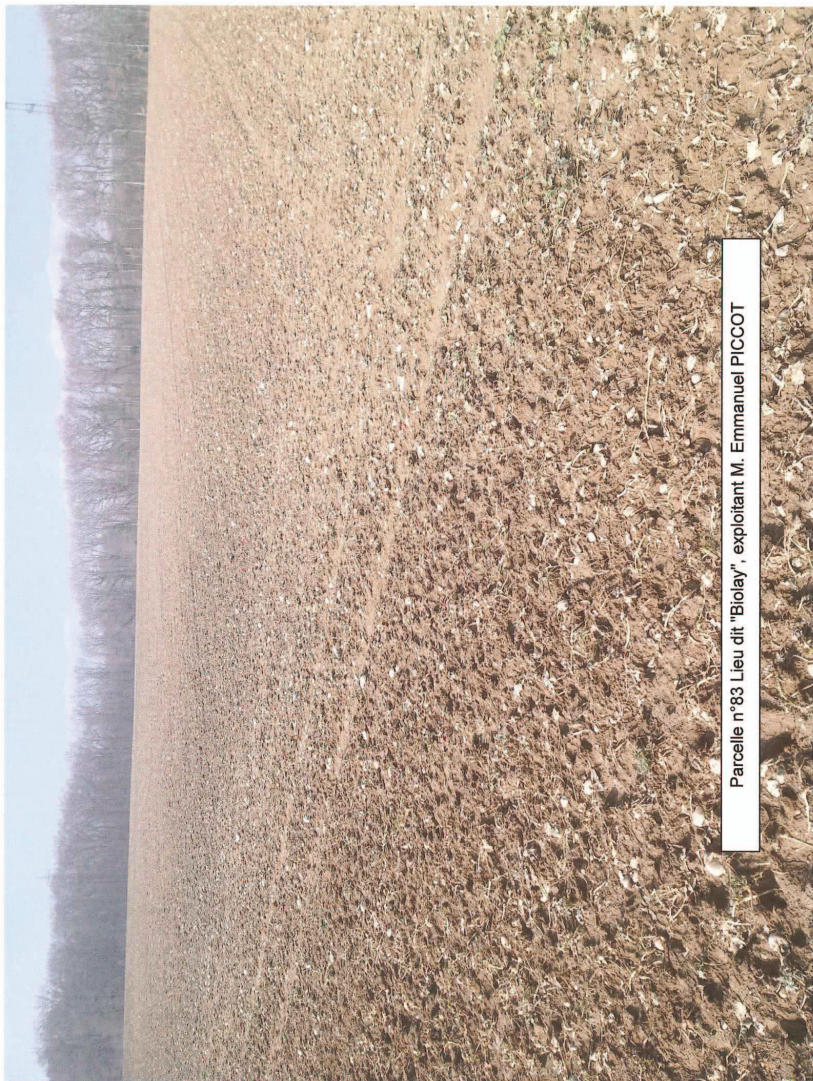
Parcelle n°152 Lieu dit "Grande Mouille", exploitant M. Christophe COURTOIS



Parcelle n°83 Lieu dit "Biolay", exploitant M. Emmanuel PICCOT



Parcelle n°83 Lieu dit "Biolay", exploitant M. Emmanuel PICCOT



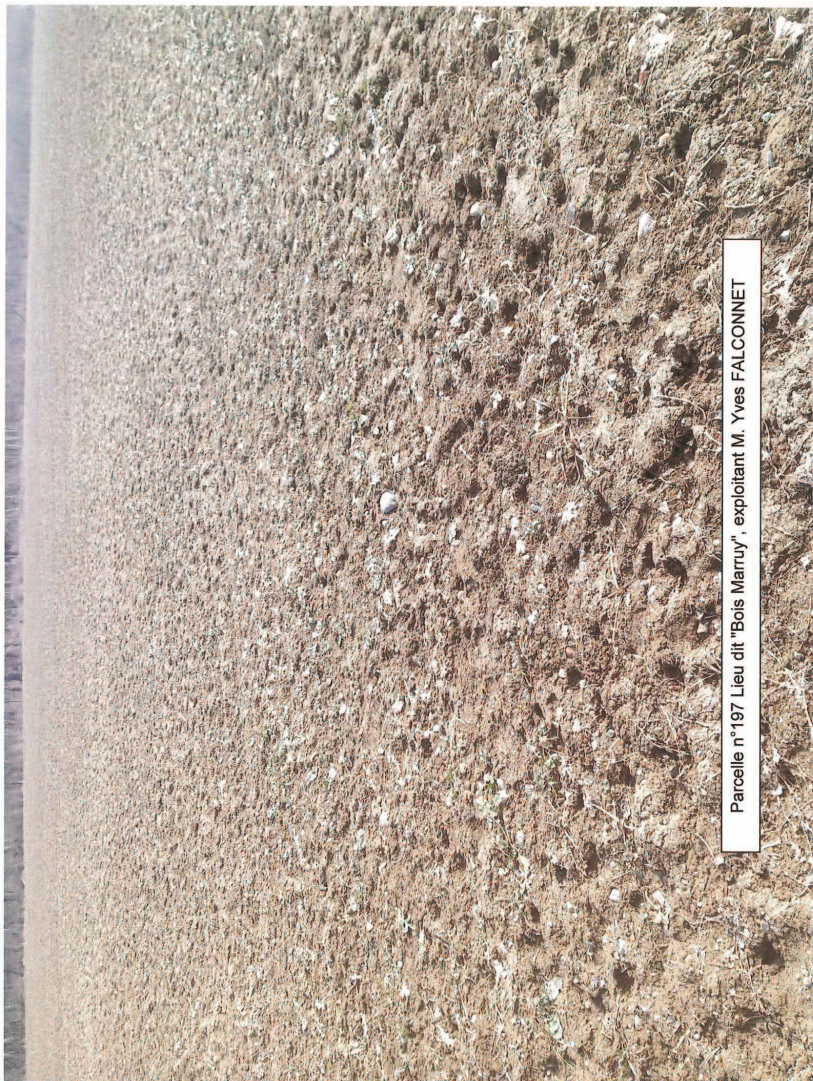
Parcelle n°83 Lieu dit "Biolay", exploitant M. Emmanuel PICCOT



Parcelle n°83 Lieu dit "Biolay", exploitant M. Emmanuel PICCOT



Parcelle n°197 Lieu dit "Bois Marruy", exploitant M. Yves FALCONNET



Parcelle n°197 Lieu dit "Bois Maruy", exploitant M. Yves FALCONNET



Parcelle n°197 Lieu dit "Bois Marruy", exploitant M. Yves FALCONNET



Parcelle n°93 Lieu dit "Chapuis", exploitant M. Yves FALCONNET



Parcelle n°93 Lieu dit "Chapuis", exploitant M. Yves FALCONNET



Parcelle n°6161 Lieu dit "Baquet", exploitant M. Christophe COURTOIS

A titre de comparaison, il s'agit d'une culture de colza exempte de tout dégâts à ce jour.